



Phares: marque	2	Ø 180 mm	Indic. de direction	4/	clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement	2/	Bilux, symétriques	AV =	à côté des feux de position	(orange)
Feux de position	2/	séparés, sous les phares	AR =	au-dessus des feux arrières	(orange)
Phare brouillard			Essuie-glace	2/	électriques avec lavage
Feux arrières	2/	combinés avec feux stop	Avertisseur	1/	électrique (2-tons) = 86 dB
§ Réflecteurs	2/	au-dessous des feux arrières	Rétroviseur	2/	sur portes cabine
Feu stop	2/	combinés avec feux arrières	Indicateur de vitesse	km/h	
Eclairage N° de contrôle	pour plaque normale		Parties dangereuses		
Phare marche arrière					
Équipement électr.	12	Volts			
Mesure du bruit	75	bB à	5'500	t/min	

Observations et exceptions

- +) Poids à vide : doit être d'au moins 450 kg sur l'essieu arrière (ce poids peut être atteint en soudant du lest au châssis ou par le montage à demeure d'aménagements intérieurs), sinon il se détache du sol lors du freinage.
- §) Réflecteurs : sont montés par l'importateur à la hauteur prescrite.

Lieu et date de l'expertise-type Berne, 12.5.66

La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule	Marque de fabrique		Type		Expertisé	Bordereau-type
Camion	P E U G E O T		J 7 C	- essence	année	N°
			Pick-up	1'800 kg	1966	5 3 2 5-B
Caractéristiques "J 7 C" sur plaquette du constructeur, à droite à côté du siège de droite et de-						
vant le No du châssis.- No de départ 8'100'001 Carburant essence Nombre de cylindres 4						
Constructeur du châssis	PEUGEOT, Paris (F) - Importateur PEUGEOT SUISSE SA, Berne					
N° du châssis frappé	à droite, à côté du siège de droite + sur plaquette					
N° du moteur frappé	à gauche, en bas, au-dessous de la jauge d'huile					
Type du moteur X C 5 P						
Position du mot.	avant		Frein-moteur			
Cylindrée	1'618 cm³		Frein de remorque			Dimensions ext. en mm
Temps	4		Transmission méc. toute synchronisée			Longueur 4'740
Refroidissement	eau		Nombre vit. avant 4		Largeur 2'020	
Entraînement	avant		Vitesse en 1 <sup>re</sup> 16	Voie avant 1'510	Hauteur 2'220	
Nombre d'axes	2		Vitesse en prise dir. 95	Voie arrière 1'620	Empattement 2'500	
Nombre de pneus	4		Bloquage différentiel		Diam. de braq. 13,20/13,10	
Porte à faux arr. 1'040						
Frein de service hydraulique, à expansion interne, av. répartiteur de freinage s.ttes roues						
2ème frein mécanique, à expansion interne, à câble, sur les roues avant						
Poids	avant	arr.	total	Pneumat. .	avant	arr.
A vide	1'075	450+)	1'525	Dimension	19 -400 X	19-400 X
Charge utile	390	1'330	1'720	Charge pneu	2'100	2'100
Total	1'465	1'780	3'245			
Gar. de fabr.	1'610	1'780	3'390			
Dimensions int. en mm						
Longueur 2'970						
Largeur 1'280/1'730						
Hauteur						
Haut. ridelles 730						
Poids max. garanti pr. train routier	4'740		Nombre de portes 2 (cabine)		Porte à faux arr. 900	
Direction: position	à gauche - avancée		Marque du moteur PEUGEOT		C.V. frein 63 SAE/59 DIN	
Alésage	84		Course 73		C.V. impôts 8,24	
Forme de la carrosserie port						
Nombre de places: total	2		(avant milieu arr. )			Places debout

Phares: marque	2	∅ 180 mm	Indic. de direction	4/	clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement	2/	Bilux, symétriques	AV =	à côté des feux de position	(orange)
Feux de position	2/	séparés, sous les phares	AR =	au-dessus des feux arrières.	(orange)
Phare brouillard			Essuie-glace	2/	électriques avec lavage
Feux arrières	2/	combinés avec feux stop	Avertisseur	1/	électrique (2-tons) = 86 dB
§ Réflecteurs	2/	au-dessous des feux arrières	Rétroviseur	2/	sur portes cabine
Feu stop	2/	combinés avec feux arrières	Indicateur de vitesse	km/h	
Eclairage N° de contrôle	pour plaque normale		Parties dangereuses		
Phare marche arrière					
Équipement élect.	12	Volts			
Mesure du bruit	75	bB à	5'500	t/min	

Observations et exceptions

- +) Poids à vide : doit être d'au moins 450 kg sur l'essieu arrière (ce poids peut être atteint en soudant du lest au châssis ou par le montage à demeure d'aménagements intérieurs), sinon il se détache du sol lors du freinage.
- §) Réflecteurs : sont montés par l'importateur à la hauteur prescrite.

Lieu et date de l'expertise-type    Berne, 12.5.66

La Commission d'expertise-type